les poitevins ne les valent pas sous les rapports des formes et du tempérament. Leur charpente osseuse très développée les rapproche de la race flamande; leur croupe est plate, le flanc un peu long, les jambes sont garnies d'une énorme quantité de crins, les pieds plats et faibles. Si l'on ajoute à ces caractères que les yeux sont petits, et que la vue se perd souvent par suite des attaques de la fluxion périodique, on ne concevra pas d'abord ce qu'offre d'avantageux une race aussi mal construite et d'un tempérament qui indique autant de mollesse et de nonchalance. Ce n'est pas d'une manière absolue, mais seulement d'une manière relative, que cette race doit être jugée; considérée isolément elle devrait être changée; envisagée comme elle doit l'être dans ses rapports avec une industrie fort lucrative pour le Poitou et fort utile à beaucoup d'autres parties de notre pays, la production des mulets, elle doit être conservée à peu près telle qu'elle est, avec ses défauts qui deviennent des qualités.

Les cultivateurs ont reconnu qu'accouplée avec le baudet elle retenait plus sûrement que toute autre race, ce qui pourrait peut-être dépendre de son tempérament lymphatique. L'expérience leur a prouvé aussi que la mauvaise corne et la mauvaise vue ne se transmettaient pas aux mulets, mais que ceux-ci, considération fort importante, héritaient d'une taille et d'un développement qu'on ne peut obtenir de jumens plus sveltes et plus énergiques.

La race poitevine a sa souche dans les marais des départemens de la Vendée et de la Charente-Inférieure, parmi lesquels on peut citer ceux de Luçon et de La Rochelle. Elle commence à s'élever presque complétement à l'état sauvage, dans des pâturages humides où elle demeure nuit et jour, en hiver comme en été, circonstances qui lui font acquérir un tempérament très mou; elle se multiplie aussi dans les établissemens situés autour de Niort, de Melle, et dans plusieurs autres parties de la plaine du Poitou où l'on se livre à la production des mulets; mais la race n'en vient pas moins originairement des marais qui bordent la mer. Les poulains mâles quittent ces lieux humides dans un âge peu avancé; amenés dans le Berry et même la Beauce, ils gagnent une meilleure constitution que s'ils étaient restés dans le Bas-Poitou; leur émigration prévient la plupart du temps les attaques de la fluxion périodique, et l'on en fait ainsi des chevaux lourds qui conviennent aux travaux aratoires. Beaucoup de pouliches abandonnent aussi les marais dans leur première ou leur deuxième année, pour être transportées dans d'autres parties du Poitou. Les éleveurs de mulets, notamment ceux des Deux-Sèvres, préfèrent les pouliches qui ont une robe noire, une forte croupe, les membres gros et garnis de longs poils, et qui promettent beaucoup de développement. Les foires les plus renommées pour la vente des poulains et pouliches de race mulassière sont celles de Marans, de Nuaillé, de Surgères, de Rochefort, de Pont-l'Abbé, de Saujon, etc. Quoique les pouliches s'y trouvent souvent en nombre considérable, la production de ces femelles ne suffit pas aux besoins des éleveurs de mulets, qui sont forcés de se pourvoir de jumens bretonnes ne valant pas, pour la mulasse, les jumens poitevines.

§ III. Race franc-comtoise.

Une autre race à classer avec la poitevine, parmi les gros chevaux communs, est celle qui s'élève dans la Franche-Comté. Seulement, tandis que les animaux du Poitou s'éloignent des boulonnais par plus de volume et un tempérament plus lymphatique, les productions de la Franche-Comté en diffèrent par d'autres caractères. Leurs formes sont moins massives, la tête est plus pyramidale; ils ont les oreilles droites, l'encolure un peu grêle et le poitrail un peu serré pour un cheval de trait, les hanches saillantes et la croupe courte. De la réunion de ces caractères il résulte qu'il y a un air de famille entre eux et les chevaux de la Suisse et de beaucoup de parties de l'Allemagne. Cela n'a rien d'étonnant, si l'on réfléchit que le voisinage a dû mêler les races, et que beaucoup de poulains sont achetés en Suisse pour finir de s'élever dans la Franche-Comté, et plus particulièrement dans le département de la Haute-Saône.

Quoi qu'il en soit de ces migrations des productions de la Suisse dans la Franche-Comté, les poulains mâles de plusieurs parties de ce dernier pays ne restent pas non plus chez les propriétaires qui les ont fait naître; les départemens du Doubs et du Jura, à quelques exceptions près, commencent l'élève, tandis que celui de la Haute-Saône achète les poulains pour les faire travailler. Au moyen de ces méthodes économiques et de son voisinage avec la Suisse, la Franche-Comté livre au commerce à assez bas prix des chevaux de trait, pour la plupart hongres, qu'on voit attelés aux petites voitures comtoises qui traversent la France. Elle fournit quelques chevaux moins lourds, qui, à défaut d'animaux d'autres races, sont employés au service des voitures publiques du sud-est de notre patrie. Mais il est fort rare que, comme chevaux de trait, ces productions vaillent celles de la race boulonnaise, et que pour un travail un peu plus rapide elles égalent les chevaux percherons et bretons.

§ IV. Races percheronne et bretonne.

En traitant dans le même paragraphe des races percheronne et bretonne, nous voulons faire voir que beaucoup de ressemblances existent entre elles, sans vouloir affirmer qu'elles puissent être tout-à-fait confondues. Bien qu'elles présentent beaucoup d'analogie que toutes deux conviennent parfaitement au service de nos diligences, que beaucoup de poulains bretons finissent de s'élever dans le Perche, elles présentent quelques différences. Le cheval tout-à-fait percheron a plus de taille; il a la tête moins chargée de ganache et mieux attachée, l'encolure et les jambes moins garnies de crins, le garrot est mieux sorti, l'épaule plus plate, la croupe est moins courte, les jarrets sont clos, et au total il est moins commun que le cheval breton; ou, pour parler avec plus de précision, que le cheval de trait de la Bretagne, qui s'élève dans les parties les mieux cultivées de